

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 avril 2023

Présents: MM Arnaud GARSOU

Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA, Christophe RENERY
Ann BOSSCHEM, Paul CASTRO, Etienne CLERMONT, Geneviève CLOES, Jérôme COCHART, Jean-Paul COLSON,
Frédéric DEBOUGNOUX, Charly DEDEE, Sabine DE KOKER, Serge ERNST, Anne Marie FORTEMPS, René GOREUX,
Laurent MEDERY, Françoise NOSSENT, Caroline PETIT, Cécile SLECHTEN-ANDRE, Nicolas WEBER
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins

Conseillers
Présidente du CPAS
Directrice générale

**8^{ème} objet : MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
N° 1 – 2023.**

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures (ci-après dénommé CDLD), notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;

Vu la première modification du budget ordinaire 2023 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	19.099.191,47 €	18.929.120,20 €	170.071,27 €
Augmentation des crédits	1.015.223,32 €	1.122.727,05 €	- 107.503,73 €
Diminution des crédits	- 59.218,41 €	- 11.010,13 €	- 48.208,28 €
Nouveau résultat	20.055.196,38 €	20.040.837,12 €	14.359,26 €

Vu la première modification du budget extraordinaire 2023 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	3.562.647,76 €	3.562.647,76 €	0,00 €
Augmentation des crédits	5.383.127,90 €	5.383.127,90 €	0,00 €
Diminution des crédits	- 40.376,78 €	- 40.376,78 €	0,00 €
Nouveau résultat	8.905.398,88 €	8.905.398,88 €	0,00 €

Vu le rapport favorable des membres de la Commission financière prévue par l'article 12 du Règlement général sur la Comptabilité communale ;

Vu la demande d'avis de légalité faite à la Directrice financière ff en date du 14 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière ff en date du 17 avril 2023 et joint en annexe ;

Délibération du Conseil communal

en date du 27 avril 2023

Suite n° 1 – 8^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 – 2023.**

Vu la concertation du Comité de Direction du 18 avril 2023 ;

Après que le Bourgmestre ou les échevins concernés aient répondu aux questions posées par les conseillers communaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : par quinze voix pour et sept voix contre (COCHART J., DEDEE C., ERNST S., FORTEMPS AM., PETIT C., SLECHTEN-ANDRE C. et WEBER N.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire ordinaire n° 1 de l'exercice 2023 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	19.099.191,47 €	18.929.120,20 €	170.071,27 €
Augmentation des crédits	1.015.223,32 €	1.122.727,05 €	- 107.503,73 €
Diminution des crédits	- 59.218,41 €	- 11.010,13 €	- 48.208,28 €
Nouveau résultat	20.055.196,38 €	20.040.837,12 €	14.359,26 €

	Service ordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	19.541.749,97 €
Dépenses totales exercice proprement dit	18.814.480,53 €
Boni exercice proprement dit	727.269,44 €
Recettes exercices antérieurs	228.692,41 €
Dépenses exercices antérieurs	717.356,59 €
Prélèvements en recettes	284.754,00 €
Prélèvements en dépenses	509.000,00 €
Recettes globales	20.055.196,38 €
Dépenses globales	20.040.837,12 €
Boni global	14.359,26 €

Délibération du Conseil communal

en date du 27 avril 2023

Suite n° 2 – 8^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 – 2023.**

Article 2 : par quinze voix pour et sept abstentions (COCHART J., DEDEE C., ERNST S., FORTEMPS AM., PETIT C., SLECHTEN-ANDRE C. et WEBER N.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire extraordinaire n° 1 de l'exercice 2023 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	3.562.647,76 €	3.562.647,76 €	0,00 €
Augmentation des crédits	5.383.127,90 €	5.383.127,90 €	0,00 €
Diminution des crédits	- 40.376,78 €	- 40.376,78 €	0,00 €
Nouveau résultat	8.905.398,88 €	8.905.398,88 €	0,00 €

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	5.971.410,30 €
Dépenses totales exercice proprement dit	4.562.049,76 €
Boni exercice proprement dit	1.409.360,54 €
Recettes exercices antérieurs	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	1.953.151,85 €
Prélèvements en recettes	2.933.988,58 €
Prélèvements en dépenses	2.390.197,27 €
Recettes globales	8.905.398,88 €
Dépenses globales	8.905.398,88 €
Boni / Mali global	0,00 €

Montants des dotations issus du budget des entités consolidées :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.849.100,19 €	22 décembre 2022
Fabriques d'église		
Barchon	5.620,99 €	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Blegny	2.578,41 €	30 juin 2022
Housse	9.653,60 €	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Mortier	0,00 €	22 septembre 2022
Saint-Remy	6.174,02 €	30 juin 2022
Saive	0,00 €	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Zone de police	1.395.678,75 €	17 janvier 2023
Zone de secours	523.382,16 €	19 janvier 2023

Délibération du Conseil communal

en date du 27 avril 2023

Suite n° 3 – 8^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 – 2023.**

Article 3 : les règles de publicité des présentes modifications budgétaires seront appliquées conformément à l'article L1313-1 du CDLD.

Article 4 : conformément à l'article L1122-23, §2 du CDLD, les présentes modifications budgétaires seront communiquées aux organisations syndicales représentatives. Sur demande desdites organisations syndicales, une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires sera organisée.

Article 5 : conformément à l'article L3131-1, §1^{er}, 1° du CDLD, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

PAR LE CONSEIL,



Pour extrait conforme,

Le Président,
(s) Arnaud GARSOU

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

AVIS DE PUBLICATION

En vertu de l'article 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal de Blegny informe la population que **les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2023** ont été votées par le Conseil communal en séance publique du 27 avril 2023.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision et ses annexes sont déposés à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY. Le texte de cette décision est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **28 AVR. 2023**

PAR LE COLLEGE

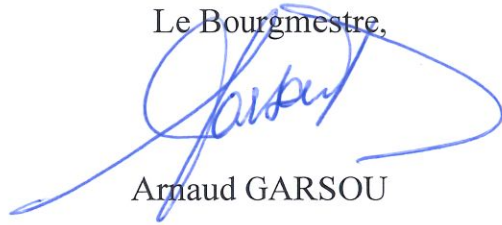
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Arnaud GARSOU